



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25352  
2 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que, ces derniers jours, des villes et villages israéliens ont une fois de plus essuyé des tirs de roquettes provenant du territoire libanais.

Dans diverses lettres adressées au Secrétaire général, le Gouvernement libanais a accusé Israël, entre autres, d'actes d'agression et de tentatives visant à déstabiliser le Liban et à saper son unité nationale et son intégrité territoriale. On pourrait croire, à la lecture de ces communications, qu'Israël attaque arbitrairement des cibles militaires et civiles au Liban au gré de son humeur, afin de déstabiliser et d'affaiblir ce pays.

Le Gouvernement libanais n'espère tout de même pas, en répétant ces accusations fallacieuses, que les véritables raisons de l'instabilité à la frontière israélo-libanaise échappent à la communauté internationale. Celle-ci sait parfaitement que l'organisation terroriste Hezbollah, dont on n'ignore pas d'où elle reçoit ses instructions, opère tant à l'intérieur qu'à partir du territoire libanais et commet des actes de terrorisme et de violence qui visent à entraver, voire à faire échouer le processus de paix.

Bien que le Liban se soit publiquement engagé, conformément à l'Accord de Taïf de 1989, à désarmer toutes les milices opérant sur son territoire, le Gouvernement n'a pour l'instant rien fait pour désarmer l'organisation terroriste Hezbollah. Bien au contraire, cette organisation est encouragée par les dirigeants libanais; l'armée lui laisse une entière liberté de mouvement pour perpétrer des attentats terroristes et la protège une fois ceux-ci commis.

L'organisation terroriste Hezbollah opère impunément au Liban, ouvertement résolue à compromettre le processus de paix, sans faire aucun cas des intérêts du Liban lui-même et dans un mépris non dissimulé de l'unité et de l'intégrité nationales de ce pays. Ses activités sont commanditées, planifiées et appuyées par l'Iran et exécutées avec l'aval et la coopération

du Gouvernement libanais. Le Hezbollah a récemment orchestré certaines activités pour commémorer le premier anniversaire de la mort de son précédent dirigeant, Abbas Mussawi, et envoyer un signal de "bienvenue" au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion de sa visite dans la région : il a lancé des attaques d'infanterie intensives, planifiées et coordonnées, contre des cibles situées au Sud-Liban et des attaques à la roquette contre des villes et villages israéliens. Au mépris évident des principes humanitaires reconnus, l'organisation terroriste Hezbollah a installé ses bases et positions à l'intérieur ou à proximité immédiate d'agglomérations et d'infrastructures civiles, afin d'utiliser cyniquement des civils innocents comme boucliers humains pour ses activités terroristes.

Le fait que le Gouvernement libanais cautionne des actes de terrorisme tant à l'intérieur qu'à partir du territoire libanais constitue une violation flagrante des responsabilités et obligations internationales incombant au Liban aux termes de la Charte des Nations Unies et des règles pertinentes de droit international.

Israël s'est efforcé de répondre aux attaques du Hezbollah avec modération et retenue, mais il est obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger du terrorisme, ainsi que pour détecter et empêcher les activités du Hezbollah et les infiltrations de terroristes à travers la frontière israélo-libanaise.

Le Liban ne doit pas dénaturer les faits lorsqu'il s'adresse à la communauté internationale. Il ne peut pas demander au Conseil de sécurité de prendre des mesures à l'encontre d'un autre Etat Membre alors qu'il cautionne lui-même le terrorisme. Les tentatives récentes du Liban visant à internationaliser les différends entre Israël et le Liban en demandant instamment à plusieurs reprises au Conseil de sécurité d'agir à l'encontre d'Israël, compromettent les négociations bilatérales de paix, le seul moyen réaliste de régler les différends entre les deux pays. Israël garde l'espoir que le Liban saura faire un choix courageux et respecter ses engagements en désarmant le Hezbollah et les autres organisations terroristes qui opèrent à l'intérieur ou à partir de son territoire. Il espère également que le Liban négociera et signera un traité de paix avec Israël, afin de rétablir la paix et la sécurité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Gad YAACOBI

-----